

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2014

Le huit septembre deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Etaient présents :

Claire LACOUME, Eliane LAFAILLE, David FERNANDEZ, Pierre THARIN, Alexandre APARICIO, Marie GUIDO, Laurent RIGAL Véronique SAUZEDE, Gaétane MAUPPIN, Etienne MERVOYER, Laurence ROUSSET, Marc FLANDIN, Roland SIRE

Absente excusée :

Susan INGRAM

Secrétaire de séance: Véronique SAUZEDE

Ordre du jour

- Délibération raccordement assainissements individuels au réseau collectif avenue d'Espéaza
- Délibération réhabilitation RD118 – 2^{ème} tranche
- Délibération SYADEN – éclairage public chemin de Bellevue – voie de contournement Ets. Salasar
- Délibération marché complémentaire AEP RD118 – branchements plomb
- Délibération prix de l'eau année 2014
- Délibération proposition prix achat parcelles avenue d'Espéaza
- Délibération vente chemin communal à Mr ALEPUZ Serge – frais de géomètre – déclassement du chemin public pour l'intégrer au domaine privé de la commune
- Saisine Agence Technique Départementale pour assistance à maîtrise d'ouvrage dossier assainissement avenue d'Espéaza et réhabilitation RD118 – 2^{ème} tranche
- Pont avancement dossier sinistre logement BACQUEVILLE du 1^{er} mai 2014
- Point avancement projet photovoltaïque foyer
- Point avancement travaux RD118 1^{ère} tranche.
- Questions diverses :
 - Organisation séance de formation aux premiers secours
 - Exposition « mémoires de campagne » les 13 et 14 septembre
 - Exposition « centenaire guerre 14-18 »
 - Organisation repas des aînés le dimanche 25 janvier 2015
 - Point sur la rentrée scolaire et les achats périscolaires

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2014, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour, concernant la prise d'une délibération pour la réactivation du service de portage des repas. Elle est approuvée à l'unanimité.

I- Délibération raccordement assainissements individuels au réseau collectif Avenue d'Espéaza :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réalisation du schéma directeur d'assainissement, de la carte du zonage d'assainissement et de l'audit réalisé par le SPANC de la commune, via le cabinet OPALE, des travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement sont nécessaires avenue d'Espéaza, afin de raccorder 13 assainissements individuels non conformes au réseau d'assainissement collectif à créer.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **191 540,00 €HT soit 229 848,00 €TC**, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire précise que les riverains auront 4 ans pour se raccorder, que ce projet est assez compliqué à boucler financièrement, vu la conjoncture actuelle des aides aux communes et qu'il conviendra, si nous le réalisons de fixer une participation par riverain (PVR) qui à ce jour est de 1000€

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à L'UNANIMITE

- D'ADOPTER le projet de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, établi par le bureau d'études OPALE, évalué à 191 540,00 €HT.
- DE PRESENTER une demande de financement pour la programmation 2014-2015 et sollicite **du Conseil Général de l'Aude et de l'Agence de l'Eau** l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.
- DE REALISER cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.
- DE MENTIONNER dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.
- PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :
 - Subvention Conseil Général et Agence de l'Eau (65%) ⇒ 124 501,00 €HT
 - Subvention DETR (15%) ⇒ 28 731,00 €HT
 - Fonds Propres de la commune (20%) ⇒ 38 308,00 €HT
- AUTORISE le département à percevoir pour le compte de notre collectivité Maître d'Ouvrage, la subvention attribuée par l'agence de l'eau et à nous la reverser,
- DE S'ENGAGER à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations,
- PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et achevée dans les quatre ans.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune.
- DÉCIDE de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

II- Délibération réhabilitation RD118 – 2ème tranche :

Monsieur le Maire expose au conseil les grandes lignes techniques de la 2^{ème} tranche de la réhabilitation de la RD 118.

Le chiffrage est en cours par le cabinet CETUR qui a pris du retard et il sera connu dans quelques jours. Il convient donc de remettre la prise de la délibération au prochain conseil d'octobre.

III- Délibération SYADEN – éclairage public Chemin De Bellevue – contournement Ets. SALASAR :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de saisir le SYADEN de deux dossiers établis par les établissements ROBERT de POMAS, concernant les projets suivants :

- 1) Extension de l'éclairage public chemin de Bellevue et de la voie de contournement des établissements SALASAR, dont le montant des travaux est estimé à 19 927,75€HT soit 23 913,30€TTC
- 2) Eclairage du boulo-drome communal dont le montant des travaux est estimé à 14 119,61€HT soit 16 943,53€TTC

La partie concernant l'alimentation électrique depuis le poste EDF tout proche fait l'objet d'une étude en cours auprès d'ERDF et dont le coût est inconnu à ce jour.

Après avoir débattu le conseil valide à l'**unanimité** la saisine du SYADEN au titre de la programmation 2015 afin de connaître le caractère éligible des deux projets. Une délibération sera prise en ce sens.

IV- Délibération marché complémentaire RD118 – branchement plomb :

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la RD118, il est nécessaire de signer un avenant au marché tranche conditionnelle n°1 dont le montant initial s'élève à 61 855€HT.

Les travaux réalisés par l'entreprise CHAUVET de Limoux mettent en exergue les points suivants :

- Moins-values :
Une longueur de DN 110/DN 140 non posée pour 3 480€HT
- Deux plus-values :
 - * Pour la réalisation de 17 sondages suite à la présence de réseaux y compris terrassement, déblai/remblai et toutes sujétions pour 8 500€HT.
 - * Pour le rabattement de 8 branchements AEP supplémentaire qui ont dû être repris sur la nouvelle canalisation pour un montant de 2 400€HT.

Ainsi, l'avenant au marché s'élève à 7 420€HT

Monsieur le Maire demande au conseil d'accepter cette modification et de l'autoriser à signer l'avenant.

Le Conseil Municipal accepte à l'**UNANIMITE**

V- Délibération prix de l'eau 2014

Le Maire expose la problématique de l'eau et de l'assainissement sur la commune et rappelle à la fois la nature et le coût des travaux qui ont été engagés depuis 2011, mais également l'ampleur du travail qui reste à faire en matière d'eau et d'assainissement. Nonobstant du fait qu'il faudra recourir un jour ou l'autre à l'emprunt, il propose au titre de l'exercice 2014 de relever légèrement les tarifs pratiqués en matière d'assainissement notamment.

Il indique par ailleurs que pour pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau (c'est une nécessité par rapport au dossier assainissement qui vient d'être déposé), le prix de l'eau et de l'assainissement doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Eau potable : minimum 1,40 HT / m³
- Assainissement : minimum 1,14 HT / m³

Ainsi Monsieur le Maire propose de relever le prix du m³ assainissement en l'augmentant de 0,07 €HT le m³ et de 0,05 €HT le m³ pour l'eau et de laisser inchangés les autres postes de facturation.

Pour la facturation année 2014, les prix seront donc les suivants :

- Abonnement compteur : 30 €
- M³ d'eau : 1,40 €HT
- M³ d'assainissement : 1,14 €HT
- Redevance communale d'assainissement : 10 €
- Redevance assainissement non collectif : 50 €

Le conseil municipal adopte à **L'UNANIMITE** ;

VI- Délibération proposition prix d'achat parcelles avenue d'Espéaza :

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre des travaux urgents d'élargissement de l'avenue d'Espéaza et des travaux de réhabilitation de la RD118 – 2^{ème} tranche, il est nécessaire de lancer plusieurs opérations d'achat de terrains concernant cinq propriétaires recensés , après avoir pris l'avis des services des domaines et de proposer un prix d'achat à chacun d'eux.

Nom du propriétaire	N° de parcelle	Proposition d'achat par la commune
Monsieur VILLAGORDE Max	AH 76	500€
Madame BONNAFOUS Viviane	AH 77	300€
Monsieur SARDA Denis	Avenue d'Espéaza AH 78.79 et 80 Avenue du Roussillon AN 227 et 228	2 500€ 1 000€
Monsieur PASCA Martin	AH 81	500€
Succession PESQUIE	AN 226	700€

Après en avoir débattu et à l'**unanimité** le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre l'attache des propriétaires concernés pour les informer sur la nature et les conditions des opérations envisagées.

VII- Délibération vente chemin communal à Monsieur ALEPUZ Serge :

Monsieur le Maire expose au conseil que Monsieur Serge ALEPUZ s'est porté acquéreur d'un chemin communal qui sépare sa propriété (cadastrée section AN numéros 249 et 272) en deux.

Par décision du conseil municipal du 24 juin 2013, il a été convenu que la commune pourrait céder ledit chemin moyennant le prix de 500€ les frais de notaire restant à la charge de Monsieur Serge ALEPUZ.

Il précise que ce chemin communal qui appartient au domaine public de la commune n'a aucune fonction de desserte et que pour permettre cette cession ; il faut réaliser deux étapes administratives :

- 1^{ère} : procéder à la création de parcelle sous l'emprise de l'ancien chemin communal située entre les parcelles cadastrées section AN numéro 249 et 272. Cette opération nécessite l'intervention d'un géomètre expert pour un coût de 432€TTC qui sera pris en charge par Monsieur Serge ALEPUZ
- 2^{ème} : déclasser ce chemin du domaine public, de le faire rentrer dans le domaine privé de la commune et d'en prendre délibération.

Ces faits exposés, le conseil municipal décide à l'**unanimité** de déclasser le chemin communal situé entre les parcelles cadastrées section AN numéros 249 et 272, et de le faire rentrer dans le domaine privé de la commune et ce en vue de procéder à la cession du dit chemin, au profit de Monsieur Serge ALEPUZ moyennant le prix de (500€ et 432€) 932€, les frais de notaire restant à la charge de monsieur Serge ALEPUZ.

VIII- Saisine Agence Technique Départementale pour assistance à maîtrise d'ouvrage dossier assainissement et 2ème tranche RD118 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a adhéré en 2013 à l'Agence Technique Départementale (ATD) et que dans le cadre des deux dossiers de subvention déposés cette année, l'un sur

l'assainissement (raccordement des assainissements individuels avenue d'Espérasa) l'autre sur la voirie (RD118- 2^{ème} tranche) , il lui paraît intéressant de saisir d'une demande de devis l'ATD afin qu'elle intervienne à nos côtés en assistance de maîtrise d'ouvrage.

Il indique qu'en la matière il est bon d'avoir un œil averti sur les propositions présentées par les bureaux d'études, tant au niveau technique que financier et cela permet à l'agence, qui dans tous les cas aura un avis à émettre lors du passage des dossiers en commission, de le bien connaître voire de l'appuyer.

Après en avoir débattu, le conseil valide à **l'unanimité** la saisine de l'ATD.

Une délibération sera prise en ce sens.

IX- Point avancement dossier sinistre logement BACQUEVILLE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'assurance remboursera les travaux à hauteur de 20.000,00 € suite au sinistre qui s'est produit dans la nuit du 1^{er} mai 2014 dans le garage du logement BACQUEVILLE, dû à l'incendie du véhicule y stationnant.

Le garage sera entièrement repris avec renforcement de la structure par la pose de poutres métalliques (une expertise SOCOTEC l'a préconisé), les huisseries seront remplacées ainsi que le carrelage de l'ensemble du logement. Les travaux seront réalisés en novembre par des entreprises retenues par l'assureur.

X- Point avancement travaux RD118 – 1ère tranche :

Les travaux avancent à leur rythme, les difficultés et les imprévus ont été nombreux.

Malgré notre volonté pour installer un plateau traversant au droit du pont dès maintenant, le conseil général s'y est opposé de manière définitive au motif d'une déclivité de la route trop importante à cet endroit. Un passage piéton surélevé sera mis en place lors de la 2^{ème} tranche, il permettra de faire réduire sensiblement la vitesse des conducteurs avant d'aborder le droit du pont.

L'échéancier de réalisation des travaux est respecté, les trottoirs et la préparation de la chaussée doivent être terminés pour le 22 octobre, date à ce jour retenue pour la pose de la première bande de roulement par Eiffage.

A l'issue le conseil général posera la bande de roulement définitive.

Monsieur le Maire indique également que le revêtement de la RD118 doit être renouvelé par le Conseil Général, de la sortie du village jusqu'à « La Plaine », pour un coût de 167000€

Il présente les grandes lignes des travaux préparatoires à la réalisation de la RD118- 2^{ème} tranche, notamment la nécessité d'un passage caméra pour s'assurer de l'état du réseau assainissement, trois sociétés ont été sollicitées, deux ont répondu :

- SITEC (entreprise héraultaise) : 1.055,00 €HT
- AXES (entreprise carcassonnaise) : 1.080,00 €HT

A l'unanimité la proposition de l'entreprise AXES est retenue.

XI- Point avancement projet photovoltaïque foyer :

Monsieur le Maire indique que le dossier administratif avance normalement et dans le respect d'un formalisme particulièrement lourd.

Trois entreprises ont été sollicitées pour présenter une offre de réalisation de l'installation selon un cahier des charges bien défini.

Dès réception la commission d'appels d'offres examinera les propositions reçues. Le conseil municipal d'octobre prendra la décision définitive.

XII- Point avancement travaux internet haut débit :

Monsieur le Maire indique au conseil que les travaux ont pris du retard du fait essentiellement d'autorisations administratives difficiles à obtenir.

Monsieur Alexandre APARICIO suit ce dossier avec constance et voit une réalisation terminée pour la mi-octobre.

XIII- Vente terrain communal :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande de Monsieur Pierre CAMPILLO pour l'achat d'un terrain communal d'une superficie de 800 m² qui lui permettrait de réaliser un abri en bois pour ses chevaux, actuellement hébergés par Monsieur LAHAY sur le « Domaine de la Mourade ».

Après concertation, le prix est fixé à 350,00 € les frais notariés étant à la charge de l'acheteur.

Le conseil approuve **à l'unanimité**. Une délibération sera prise en ce sens.

XIV- Nettoyage du ruisseau « Granès » :

Monsieur David FERNANDEZ informe les membres du conseil de la demande des habitants de Campagne les Bains, riverains du « Granès », sur la dangerosité d'une crue du ruisseau, dû à l'encombrement par divers végétaux.

Un devis a été demandé au Parchemin, qui a un savoir-faire en la matière, pour le nettoyage du ruisseau sur 500 mètres, il s'élève à 1.320,00 €TTC.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de réaliser cette opération et comprend parfaitement l'inquiétude des riverains. Les travaux pourraient avoir lieu autour du 20 octobre.

Le conseil approuve **à l'unanimité**. Une délibération sera prise en ce sens.

XV- Réforme des collectivités territoriales:

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre une motion s'inscrivant dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, comme proposée par l'association des Maires de France.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que

plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Campagne sur Aude rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société:

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune **de CAMPAGNE SUR AUDE** estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de **CAMPAGNE SUR AUDE** représentée par son conseil municipal réuni le lundi 8 septembre 2014 soutient à l'unanimité du conseil les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

Après avoir donné lecture de la motion au conseil, Monsieur le Maire propose qu'elle soit inscrite au compte rendu de séance. **Le conseil approuve à l'unanimité.**

XVI- Portage du repas à domicile

Monsieur le Maire indique qu'il convient de réactiver le service de portage des repas à domicile pour les personnes âgées qui en feront la demande.

A cette fin après avoir examiné la ressource locale, il propose que soit retenue la proposition de la SODEXO qui assure ce service sur la commune d'Espéraza à la satisfaction générale.

Les repas sont à prendre en charge à Espéraza à partir de 11h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi à 9h30 au plan B.

Le règlement des repas pour chaque personne se fera en Mairie par le biais de la régie du portage de repas à domicile.

Le prix du ticket est fixé à 8,50 € représentant le prix coutant.

Les repas fournis par la SODEXO seront facturés sur la comptabilité du CCAS
Le conseil valide à l'**unanimité**. Une délibération sera prise en ce sens.

XVII- Questions diverses :

- Réforme des rythmes scolaires :

Monsieur Laurent RIGAL fait le point de la rentrée scolaire.

59 enfants inscrits à la rentrée pour 63 l'année précédente.

Une nouvelle institutrice de maternelle, Mademoiselle Morgane SORMANI est en poste depuis la rentrée.

43 élèves ont participé aux premières activités périscolaires du vendredi après-midi. Les parents d'élèves sont satisfaits par la variété et la gratuité des activités proposées. Toutefois il est indiqué que les enfants de maternelle (petite et moyenne section) sont relativement épuisés en fin de semaine.

Monsieur Alexandre APARICIO prend acte des efforts accomplis pour mettre en place des activités cohérentes, variés et dans l'intérêt des enfants.

Il indique qu'il faudrait réfléchir à un échange inter-école comme avec la Calendreta par exemple.

Monsieur le Maire félicite Monsieur Laurent RIGAL pour son implication dans la mise en place de cette réforme et pour son engagement personnel pour la réussite de celle-ci. Il associe à ses félicitation l'ensemble des bénévoles et des employés communaux qui montrent une belle détermination.

- Exposition « Mémoires de Campagne » :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'Association exposera durant le week-end des 13 et 14 septembre autour du thème majeur « La radellerie ».

Un vide grenier et une restauration sur place avec bandas sont organisés par le comité des fêtes durant la journée du samedi 13 septembre.

- Exposition « Guerre de 14-18 » :

Monsieur le Maire informe qu'une exposition sur la grande guerre 14-18 est en préparation, sous l'égide de la Mairie, avec le concours de l'association « les mémoires de Campagne » « Le Souvenir Français », auxquels se joignent des particuliers

Cette dernière se déroulera sur une semaine, du 9 au 16 novembre 2014.

Deux conférences auront lieu durant cette exposition. Un point plus précis sera fait au prochain conseil.

- Repas des aînés :

Monsieur le Maire informe que la date retenue pour le repas des aînés est le 25 janvier 2015.

Il préconise que la formule de l'an passé soit reconduite et demande aux élus de noter cette date sur leur agenda

- Séance 1er secours :

Monsieur le Maire informe qu'une séance de formation aux premiers secours se déroulera dans les locaux de la Mairie en date du 18 octobre 2014.

Cette dernière sera animée par le centre de secours d'Espérasa et concerne les élus et employés communaux volontaires.

- Electricité « hameau de Campagne les Bains » :

Madame Claire LACOUME informe les membres du conseil que des coupures fréquentes d'électricité se produisent au hameau de Campagne les Bains.

Ce problème est bien connu des services d'EDF et devraient être réglés lors de l'installation courant 2015 d'un nouveau transformateur plus puissant.

- Coût achat périscolaire :

Monsieur Roland SIRE informe les membres du conseil qu'une aide relative aux activités périscolaires, pourrait être accordée par la CAF, si la commune y est éligible.

Des démarches seront engagées dans ce sens.

- Portail cimetière :

Monsieur Pierre THARIN informe que le portail sera terminé et placé pour la cérémonie annuelle de commémoration par le Comité du Souvenirs Français, qui aura lieu le dimanche 09 novembre.

- Chemin de la Courtade :

Alexandre APARICIO informe que le poteau situé en bordure du chemin de la Courtade et de la RD118 est gênant. Il a été difficile de lui trouver un autre emplacement car on jouxte une propriété privée.

-Place des Templiers :

Mademoiselle Véronique SAUZEDE demande que les parkings soit matérialisés par un tracé peinture sur la place des templiers, afin d'éviter le stationnement gênant de véhicule. Les travaux seront réalisés courant octobre.

Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 15.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire